



AIR FRANCE a annulé mon vol

Par depitee

Me trouvant à l'aéroport pour rentrer en France, je découvre que mon billet Lima-Paris a été "remboursé", c'est à dire qu'il n'existe plus, alors que moi je n'ai rien demandé. J'ai dû acheter un nouveau billet en urgence (1354 dollars). Air France maintient sa non-responsabilité et a fermé mon dossier. Le Médiateur Tourisme et Voyage ne m'a jamais répondu. Le conciliateur de Justice que j'ai sollicité a constaté l'échec de la tentative de conciliation. Anomalie ou dysfonctionnement ...? Cela fait plus d'un an que je ne parviens pas à faire valoir mes droits (mon dossier a une quarantaine de pages). Je souhaite donc faire recours au Juge. Avant j'aimerais l'avis d'un expert sur la solidité de mon dossier et la nécessité ou pas de faire recours à un avocat. MERCI

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avec aussi peu d'infos, c'est difficile de vous aider.

Est-ce le vol qui a été annulé ? mais vous ne dites pas la raison invoquée : force majeure ? ou ?
Ou c'est votre réservation que vous n'avez pas confirmée dans le délai prévu ? C'est à vous de faire la démarche en général 24h à l'avance.

A lire :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35000]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35000[/url]
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54138]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R54138[/url]

Par ESP

Bonjour

Quelqu'un se serait donc fait rembourser le billet à votre place ?

Par yapasdequoi

On ne sait même pas si le vol a été annulé ou simplement le billet....